



Litige orange suite à la hausse de la tva

Par **caro3034**, le **13/09/2011** à **20:42**

Bonjour, Suite à un déménagement, j'ai fais changé l'adresse de ma ligne, ce qui m'a réengagée pour 12 mois supplémentaires... Les factures n'étaient jamais les mêmes au fil des mois, c'est pourquoi dès que j'ai entendu parler de la possibilité de changer d'opérateur suite à la hausse de la TVA début janvier, j'ai saisi l'occasion. J'ai donc entamé une procédure de résiliation de contrat (lettre avec motif de la hausse de la TVA, restauration de la livebox en magasin...). Tout semblait bon puisque j'ai reçu la confirmation et prise en compte de ma demande. Seulement le mois d'après, j'ai été prélevée du montant de ma facture Internet, j'ai donc fais opposition auprès de ma banque... Quelques mois après, je recevais une lettre d'orange me réclamant 2 mois de retard dans le paiement de mes factures. De ce fait, je leur ai envoyé une lettre avec la copie de ma résiliation, de la remise en boutique de la livebox et de mon ouverture de ligne chez un autre opérateur... Ils m'ont répondu qu'ils mèneraient une enquête. Aujourd'hui, je reçois une lettre à mon ancien domicile et ces derniers me réclament 160 € !! Suis-je dans mon droit de refuser le paiement de cette somme ? Que faire pour faire cesser cet "harcèlement"? Merci de vos réponses.